

presentant du Christ devait régner dans la ville éternelle. Cependant la société romaine avait été condamnée à périr. Il devait être effacé de la liste des peuples, ce peuple qui avait écrasé le monde sous le poids d'une si horrible tyrannie, et qui s'était baigné avec une joie si féroce dans le sang des martyrs. Son heure suprême avait sonné à l'horloge des décrets éternels. " Dieu se lève pour détruire l'armée des Barbares. Toutes les hordes du nord de l'Europe et de l'Asie reçoivent l'ordre de marcher. Ces conscrits du Dieu des armées s'avancent pour exécuter ses vengeances."

Voyez-les, ces peuples aux regards féroces, aux bras de fer, aux cœurs avides de sang et de ruines, se ruant sur un empire tombant en dissolution. Le fleau dévastateur s'avance, grandissant des débris qu'il accumulait sous ses pieds. Dans sa puissance étreinte expiraient étouffées toutes les institutions anciennes. Que va devenir l'antique civilisation devant ces barbares dont l'esprit ne connaît d'autre beauté que la sauvage horreur des forêts, berceau de leur empire : dont le cœur ne se ravit qu'à l'aspect du sang qui, inondant les plaines, rend témoignage de leur valeur, dont l'oreille ne s'ouvre que pour frémir au retentissement de leurs armes, ou au bruit des empires se fracassant sous leurs coups ?

Ces peuples ne venaient pas seulement pour être les exécuteurs de la sentence portée contre l'empire romain. Destinés à former les sociétés modernes, ils étaient appelés, eux aussi, à la connaissance du vrai culte, et par son moyen aux avantages de la civilisation. La religion entreprend de dompter le génie féroce des nouveaux conquérants. La voici aux prises avec le vandalisme et la barbarie. Bientôt elle voit l'étendard de la foi recevoir partout l'hommage de nations jusqu'alors indomptées. Et puis, elle travaille à retremper à sa source bienfaisante le génie de ces peuples, et à leur enseigner la justice, les lois et l'art de la société.

Mais il fallait opposer une digue puissante au torrent du vice et du despotisme, qui, découlant de la barbarie originelle se gonflait quelquefois au point de produire d'horribles désastres. Une autorité puissante, irrésistible devait exister pour en imposer à ces nations longtemps encore impatientes du frein de l'ordre. La papauté devait être nécessairement ce pouvoir souverain. Mais pour cela, il fallait que le pontife suprême fût indépendant de toute autorité humaine : il ne convenait pas qu'il fût sujet d'un prince de la terre.

Dieu appela une nouvelle race sur le

premier trône du monde. Le roi nouveau dont le pape a proclamé le droit sans contestation, accourt bientôt aux portes de Rome : il la délivre pour un temps de la crainte d'un ennemi inquiétant, et fait don au pontife et de la ville et du territoire sur lesquels il exerçait depuis longtemps une domination que la nature des circonstances lui avaient insensiblement donnée.

(à continuer)

## L'ABBILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 22 NOVEMBRE 1849.

Il y a quelque temps, Mgr. de Montréal, accompagné du supérieur du Séminaire de St. Sulpice, de la plupart des prêtres de cet établissement, etc., a été planter une croix sur le versant de la Montagne de Montréal, où l'on construira, au printemps, une nouvelle Eglise.

Mgr. Demers, de l'Isle de Vancouver, s'est embarqué à New-York pour le Havre le 12. Son intention est de se rendre le plus tôt possible en Italie auprès du Souverain Pontife.

Le railroad de l'Industrie devait être en opération jeudi ou vendredi dernier dans toute l'étendue qui sépare le village de l'Industrie du fleuve St. Laurent à La noiaie.

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

M. Pabbé Combalot, missionnaire apostolique, vient d'être appelé à Paris, pour y prêcher dans l'Eglise de St. Sulpice, la semaine prochaine de l'Avant.

— Il est question d'ériger une statue au pape Clément IV, sur une des places de St.-Gilles, sa ville natale.

— Le Père Ventura vient de recevoir du Pape une lettre de félicitations, pour s'être soumis aux censures prononcées contre un de ses ouvrages.

— Quatre missionnaires de la société des Missions Étrangères vont s'embarquer à Nantes, sur un navire qui doit les transporter dans les mers de la Chine.

### MOTU PROPRIO DE PIE IX.

Voici le motu proprio que Pie IX a adressé à ses sujets après le rétablissement de la paix à Rome, et que nous analysons du Journal de Québec.

ART. 1er. Il est institué à Rome un conseil d'état qui donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine, et examinera les questions graves de toutes les branches de l'administration publique, sur les quelles ses lumières seront réclamées par le Pape et par ses Ministres. Les qualités et le nombre des conseillers, leurs devoirs et leurs prérogatives ainsi que tout ce qui regarde la marche d'une si haute

assemblée, seront réglés par une loi ultérieure.

ART. 2. Il est établi de plus un Conseil d'état pour les finances, dont le devoir sera d'examiner les dépenses du gouvernement, de donner son avis sur l'imposition de nouvelles taxes, ou la diminution des taxes existantes, sur le meilleur mode d'en opérer la répartition, sur les moyens les plus efficaces de faire fleurir le commerce, etc. Les conseillers, dont le nombre sera fixé en proportion des provinces de l'état, seront choisis par le souverain pontife, sur des listes présentées par les conseils provinciaux.

ART. 3. L'institution des conseils provinciaux est confirmée. Les membres, qui seront aussi choisis par le Pape, et dont quelques uns pourront être appelés de préférence au conseil du chef de la province, s'occuperont des intérêts locaux, des fruits à faire à la province, des comptes de recettes, et des dépenses de l'administration intérieure, etc.

ART. 4. La représentation et l'administration municipale seront réglées sur les plus larges franchises qui soient compatibles avec les intérêts locaux.

ART. 5. Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire, et à la législation civile, criminelle et administrative.

ART. 6. Par ce dernier article, Pie IX promet une amnistie dont les dispositions seront réglées par le gouvernement.

## Premiers.

RHÉTORIQUE.

- J. Catellier, *en vers.*
- " *en version latine.*
- SECONDE.
- L. Beaudet, *en amplification.*
- TROISIÈME.
- D. Déziel, *en vers.*
- QUATRIÈME.
- R. Alleyr, *en thème.*
- SIXIÈME.
- J. McMahon, *en thème.*
- SEPTIÈME.
- H. Guibaut, } *en noms latins.*
- H. Power, }
- HUITIÈME.
- J. B. Gagnon, *en français.*

## NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.—Le dernier ministère français est tombé et l'opinion la plus générale attribue sa chute à son opposition aux vues du Président exprimées dans sa fameuse lettre. Sans paraître effrayé de l'agitation qui s'en est suivie, Louis Napoléon a formé un nouveau cabinet qui représente ses propres vues et celles de la majorité de l'Assemblée Législative. A ce propos, le Times dit que de tous les